



## **Principes et intérêt d'un découpage bio-géographique en unités de gestion (cas du département de l'Hérault)**

Le maintien des populations de sangliers à un seuil compatible avec l'agriculture et le milieu naturel est nécessaire pour éviter toute situation conflictuelle.

La solution la plus efficace est la gestion par unités suffisamment petites (30000 ha) pour permettre de sérier les problèmes locaux et de responsabiliser les chasseurs en définissant des objectifs en commun accord avec les autres partenaires (agriculteurs, forestiers, etc.)

Compte tenu de la diversité des milieux composant un département, l'analyse des données brutes, comme le nombre des prélèvements et les indemnisations des dégâts ne permettent pas à l'échelle départementale de sérier les problèmes et d'intervenir à bon escient car les mesures de gestion globales sont le plus souvent inadaptées.

Pour cela, la première action à développer est la délimitation d'unités de gestion homogènes pour lesquelles un ou des objectifs doivent être fixés en concertation avec les chasseurs, agriculteurs et forestiers en fonction de la sensibilité du milieu et des intérêts de chacun, comme le niveau de la population de sangliers à maintenir.

Des règles de prélèvement seront ainsi établies en commun accord pour chaque unité en fonction des objectifs définis comme par exemple la diminution ou l'augmentation de population et donc des prélèvements. Ces règles (orientation des tirs sur une classe d'animaux particulière, diminution du nombre de jours de chasse, augmentation de la période de chasse, etc.), grâce à un suivi dynamique des prélèvements (journalier, hebdomadaire, mensuel ou à mi-chasse, devront pouvoir être modifiées en cours de saison (restriction ou prolongation de la chasse) afin d'aboutir aux objectifs initialement fixés. D'autres règles d'accompagnement à la gestion comme la protection des cultures, l'estimation des potentialités alimentaires annuelles, etc. pourront être mises en place pour chaque unité.

Toutefois, cette démarche ne pourra être mise en œuvre que si les gestionnaires en ont la volonté et s'ils s'en donnent les moyens.

La première étape est donc la délimitation d'unités de gestion. Ainsi sur le département de l'Hérault, 26 unités ont été définies par analyse multivariée à partir de 21 variables pertinentes.

**Daniel MAILLARD** - Responsable du CNERA Faune de Montagne – ONCFS - station de Montpellier.

**Lise ROCA** – Stagiaire DESS - ONCFS

**Olivier MELAC** – Technicien FDC 34